

DÉCLARATION DE ROME SUR L'HARMONISATION¹

ROME, ITALIE, 25 FÉVRIER 2003

1. Nous, responsables des institutions multilatérales et bilatérales de développement, représentants du Fonds monétaire international (FMI), des autres institutions financières multilatérales, et des pays partenaires réunis à Rome, en Italie, du 24 au 25 février 2003, réaffirmons notre volonté d'éradiquer la pauvreté, de réaliser une croissance économique soutenue, et de promouvoir le développement durable au moment où nous évoluons vers un système économique mondial intégrateur et équitable. Nos délibérations s'inscrivent dans le contexte d'un important effort international dont le but est d'harmoniser les politiques, procédures et pratiques opérationnelles de nos institutions avec celles en vigueur dans les pays partenaires en vue d'améliorer l'efficacité de l'aide au développement, et de contribuer de cette façon à atteindre les objectifs de développement pour le Millénaire. Ces objectifs soutiennent directement l'accord général obtenu par la communauté internationale du développement sur cette question, telle qu'elle ressort du Consensus de Monterrey (*Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement*, mars 2002, paragraphe 43). Nous exprimons notre gratitude aux gouvernements de la Jamaïque, du Vietnam et de l'Éthiopie ainsi qu'aux bailleurs de fonds bilatéraux et aux institutions internationales qui, en préparation du Forum de Rome, ont parrainé et coordonné les séminaires régionaux tenus à Kingston, Hanoi et Addis Abeba en janvier 2003. Les principes, enseignements et messages clés dont la synthèse figure dans les rapports issus de ces séminaires sont d'un apport considérable au Forum.

Améliorer l'efficacité du développement

2. La communauté internationale que nous représentons s'inquiète des éléments qui indiquent de plus en plus qu'au fil du temps, la totalité et la vaste gamme de conditionnalités et procédures mises en place par les bailleurs de fonds pour préparer, acheminer et suivre l'aide au développement sont à l'origine de coûts de transactions non productifs pour les pays partenaires, et concourent à réduire davantage leurs capacités. De même, nous sommes conscients que les pays partenaires sont préoccupés par le fait que les pratiques des bailleurs de fonds ne s'intègrent pas toujours bien dans leurs priorités et systèmes nationaux de développement, notamment leurs cycles de planification du budget, des programmes et des projets, et leurs systèmes de gestion financière et des dépenses publiques. Nous sommes d'avis que ces questions exigent de notre part une action urgente, coordonnée et soutenue afin d'améliorer notre efficacité sur le terrain.

3. Nous accordons une grande importance au rôle accru de chefs de fil que se doivent de jouer les pays partenaires dans la coordination de l'aide au développement et à la contribution qu'il nous revient d'apporter au renforcement des capacités de ces pays pour les aider à assumer ce rôle. Pour leur part, les pays partenaires entreprendront des réformes de nature à permettre aux bailleurs de fonds de s'appuyer progressivement sur les systèmes nationaux, en adoptant des principes ou des critères internationaux et en mettant les bonnes pratiques en application. Le principal élément directeur de ce travail est une approche-pays qui privilégie la prise en charge par les instances nationales et le rôle de chef de fil du gouvernement, intègre la dimension du renforcement des capacités, reconnaît diverses modalités d'aide (projets, approches sectorielles et appui au budget ou à la balance des paiements), et mobilise la société civile, y compris le secteur privé.

¹ Le présent document est la traduction française du texte anglais intitulé *Rome Declaration on Harmonization*, en date du 25 février 2003. Cette traduction est offerte comme un service aux parties intéressées. En cas de divergence entre le présent document et la version anglaise, c'est le texte original anglais qui prévaudra.

Principes ou critères régissant les bonnes pratiques

4. Nous sommes conscients que nos origines historiques, nos mandats institutionnels, nos instances de direction comme les conditions qui régissent nos systèmes d'autorisation sont différents. Néanmoins, dans bien des cas, nous pouvons simplifier et harmoniser nos conditionnalités et réduire les coûts qui y sont associés tout en améliorant la surveillance fiduciaire, la responsabilité à l'égard du public et les efforts visant à obtenir des résultats de développement concrets. Nous nous associons au travail accompli par les groupes techniques du Groupe de travail du CAD/OCDE et par les banques multilatérales de développement, et nous nous réjouissons d'avance de l'achèvement, l'année prochaine, du travail d'harmonisation en cours au niveau des Nations Unies et dont la coordination est assurée par le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement (UNDGO). Nous sommes disposés à suivre les bonnes pratiques actuelles tout en continuant d'en identifier et d'en diffuser de nouvelles.

Perspectives

5. Nous convenons que tant pour les bailleurs de fonds que pour les pays partenaires, les progrès obtenus sur le terrain à travers les programmes et les projets constitueront une mesure concrète et non négligeable du succès de nos efforts. Nous sommes conscients que de tels progrès peuvent être facilités par des efforts d'harmonisation aux niveaux international et régional. Nous appuyant sur le travail du CAD-OCDE, des groupes de travail des banques multilatérales de développement et sur l'expérience des pays, notamment les initiatives prises récemment par les pays, nous sommes déterminés à exécuter les activités suivantes pour renforcer l'harmonisation :

- Veiller à ce que l'aide au développement soit fournie conformément aux priorités des pays partenaires, dont notamment les stratégies de réduction de la pauvreté et les autres initiatives comparables, et que les efforts d'harmonisation soient adaptés au contexte des pays.
- Examiner et identifier les voies et moyens de modifier, comme de besoin, les politiques, les procédures et les pratiques de nos institutions et pays pris individuellement, pour faciliter l'harmonisation. En outre, nous ferons en sorte de réduire les missions, les examens et les rapports des bailleurs de fonds, nous allégerons les conditionnalités, nous simplifierons et harmoniserons les documents.
- Mettre en application de façon progressive et en nous appuyant aussi bien sur les expériences menées jusqu'ici que sur les messages issus des séminaires régionaux, les principes ou critères de bonnes pratiques inhérents à la mise en place et à la gestion de l'aide au développement, en tenant compte des contextes spécifiques des pays. Nous diffuserons les bonnes pratiques (le résumé s'y rapportant figure à l'annexe A) auprès de nos services, au siège de nos institutions, au sein des bureaux-pays ainsi qu'auprès d'autres partenaires de développement intervenant dans les pays.
- Intensifier les efforts déployés par les bailleurs de fonds pour travailler, au niveau national, à travers la coopération déléguée, et accroître la marge de manœuvre du personnel en poste dans les pays pour lui permettre de gérer de façon plus efficace et plus efficiente les programmes et les projets exécutés.
- Développer, à tous les niveaux de nos organisations, des incitations de nature à susciter la reconnaissance par nos services des avantages que comporte l'harmonisation pour une efficacité accrue de l'aide.
- Fournir un appui aux analyses au niveau national de façon à renforcer la capacité des gouvernements à assumer un rôle de chef de file plus grand et la responsabilité des résultats de développement. Plus

particulièrement, nous travaillerons de concert avec les gouvernements partenaires pour mettre sur pied des partenariats plus solides ; en outre, nous collaborerons à améliorer la pertinence du point de vue des orientations, ainsi que la qualité, la fourniture et l'efficacité des analyses au niveau national.

- Élargir ou démarginer les actions dans lesquelles le pays joue un rôle de direction (qu'il s'agisse d'efforts déjà engagés dans des secteurs précis, des domaines thématiques ou de projets individuels) pour rationaliser les procédures et les pratiques des bailleurs de fonds, notamment le renforcement de la coopération technique axée sur la demande. À ce jour, les pays concernés sont : l'Éthiopie, la Jamaïque, le Vietnam, le Bangladesh, la Bolivie, le Cambodge, le Honduras, le Kenya, la République kirghize, le Maroc, le Niger, le Nicaragua, les îles du Pacifique, les Philippines, le Sénégal, et la Zambie.
- Continuer de fournir une aide budgétaire, sectorielle ou un appui à la balance des paiements lorsque cela se justifie du point de vue du mandat du bailleurs de fonds, et lorsque des politiques appropriées et des modalités fiduciaires existent. Les critères ou principes qui régissent les bonnes pratiques - notamment l'alignement sur les cycles budgétaires des pays et les examens de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté — doivent être utilisés pour fournir cette aide.
- Promouvoir l'harmonisation des approches au niveau des programmes à caractère mondial et régional.

6. Nous souhaitons indiquer officiellement que l'augmentation du niveau de partage d'informations et l'amélioration du niveau de compréhension de nos points communs et de nos différences au cours de la préparation ou de la révision de nos politiques, procédures et pratiques opérationnelles respectives constituent des résultats positifs qui découlent de la collaboration instaurée entre nous sur l'harmonisation. À l'avenir, nous approfondirons cette collaboration et nous rechercherons les voies et moyens de nous assurer que les politiques, nouvelles ou révisées, soient harmonisées de façon adéquate ou se prêtent à l'harmonisation avec celles des pays partenaires et des institutions bailleurs de fonds.

7. Nous sommes conscients du travail accompli au niveau mondial pour suivre et évaluer la contribution des bailleurs de fonds à la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire. Nous suivrons et, si nécessaire, nous affinerons les principaux indicateurs de progrès relatifs à l'harmonisation comme ceux décrits dans les documents du CAD-OCDE sur les bonnes pratiques.

8. Nous sommes conscients de la contribution des outils modernes au service de l'informatique et des télécommunications pour promouvoir et faciliter l'harmonisation. Des exemples existent déjà à travers l'utilisation des équipements de conférence audio et vidéo dans le travail effectué par les services sur l'harmonisation, le Portail du développement, le site web consacré aux analyses effectuées au niveau national et dans les travaux antérieurs sur l'administration, la passation des marchés et la gestion financière par voie électronique. Nous sommes résolus à intensifier nos efforts pour tirer parti de ces technologies.

Prochaines étapes

9. Les pays partenaires sont invités à élaborer, en concertation avec la communauté des bailleurs de fonds, des plans d'action nationaux pour l'harmonisation assortis de propositions claires et mesurables pour harmoniser les efforts d'aide au développement en utilisant comme points de référence les propositions du Groupe de travail du CAD-OCDE et des groupes techniques des banques multilatérales de développement. Pour leur part, les organismes bilatéraux et multilatéraux entreprendront des actions visant à soutenir le travail d'harmonisation au niveau des pays. Dans le cadre de leurs procédures d'auto-évaluation, ces organismes et les pays partenaires procéderont à l'évaluation des progrès réalisés dans l'application des bonnes pratiques ; ils rendront compte de ces progrès ainsi que de l'impact des bonnes pratiques. Dans la mesure du possible, nous

utiliserons les mécanismes actuels pour élaborer ces plans d'action et rendre compte des progrès accomplis. Ces plans seront mis à la disposition du public.

10. Nous entendons utiliser et renforcer, notamment à travers la participation des pays partenaires, les mécanismes qui existent déjà pour maintenir l'effet d'entraînement dans la mise en application des accords obtenus sur l'harmonisation. À cet égard et dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, nous nous félicitons des initiatives régionales telles que le travail accompli par la Commission économique pour l'Afrique en vue d'un examen annuel conjoint de l'efficacité de l'aide dans un environnement de responsabilité mutuelle qui prendra également en compte les questions d'harmonisation.

11. À la lumière de nos travaux des deux derniers jours, nous projetons de tenir des réunions bilans début 2005 à la suite de l'examen déjà prévu en 2004 au niveau du CAD-OCDE. Ces actions de suivi permettront d'évaluer et de consolider les progrès accomplis dans l'élan imprimé aux changements fondamentaux qui renforcent l'acheminement de l'aide ; elles aideront également à passer en revue la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey, dont le calendrier et les modalités devraient être définis au plus tard en 2005.

ANNEXE A: CRITÈRES OU PRINCIPES DE BONNES PRATIQUES POUR L'HARMONISATION DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

12. Nous nous félicitons de la collaboration qui existe entre le CAD-OCDE et les banques multilatérales de développement (BMD) dans le travail entrepris sur la gestion des finances publiques. Nous notons le consensus qui s'est fait autour de l'idée qu'une bonne gestion des finances publiques doit couvrir la préparation du budget, le contrôle et l'audit internes, la passation des marchés, les décaissements, les modalités de suivi et d'établissement de rapports, et l'audit externe ; elle doit aussi promouvoir la discipline financière globale ainsi que la bonne affectation des ressources aux besoins prioritaires. Cette collaboration illustre bien l'importance que nous accordons à la transparence et à la responsabilité de ceux qui fournissent l'aide au développement et de ceux qui en sont les bénéficiaires visés.

13. Nous notons que l'accent est mis sur la bonne pratique qui consiste à travailler en étroite collaboration avec les pouvoirs publics sur l'examen des finances publiques ainsi que sur la nécessité d'intégrer cet examen dans les stratégies de réduction de la pauvreté des pays et dans les programmes d'aide des bailleurs de fonds, de même que sur les cycles de décision des gouvernements et des pays. Nous pensons que les examens financiers doivent tenir compte des conditions initiales des pays ; des normes, des codes et des approches en vigueur à l'échelon international ; et des conditions nécessaires au renforcement des capacités pour être en mesure de respecter ces normes et codes. Le CAD-OCDE et les banques multilatérales de développement ont demandé à la Fédération internationale des comptables (*International Federation of Accountants*) d'engager une consultation élargie avec les bailleurs de fonds et les pays en développement afin de préparer des normes comptables de l'aide au développement d'ici 2004. Nous nous réjouissons d'avance des résultats de cet effort.

14. Nous sommes conscients qu'il existe de grandes possibilités de simplifier et d'harmoniser les méthodes d'établissement de rapports financiers et d'audit, concernant notamment la forme et le fond des rapports financiers, la période couverte par le rapport financier, les normes de vérification, les qualifications des auditeurs, la qualité et le choix des cabinets d'audit, les contrats passés avec ces cabinets, les termes de référence des auditeurs, la date de soumission des rapports, la lettre de recommandations à la direction, et le suivi des résultats d'audit.

15. Nous observons que les efforts du groupe de travail des BMD sur la passation des marchés ont déjà permis de s'entendre sur un ensemble de documents cadres pour les appels d'offres internationaux, et que les travaux sont très avancés pour d'autres documents. S'agissant des exercices pilotes d'harmonisation menés dans trois pays, nous accueillons favorablement le projet d'approches communes de passation des marchés, d'exécution et de suivi des programmes et des projets sectoriels bénéficiant de cofinancement. Nous nous félicitons de ce que les bailleurs de fonds et les gouvernements concernés s'emploient à élaborer des dossiers types d'appel d'offres pour les appels d'offres nationaux et définissent au cas par cas des seuils communs pour les appels à la concurrence locale. Nous appuyons fermement les efforts visant à renforcer les capacités des pays partenaires en matière de passation des marchés.

16. Nous notons également qu'un certain nombre de BMD et beaucoup de bailleurs de fonds bilatéraux disposent déjà de politiques et de procédures environnementales quasi similaires et que, de plus en plus, on

s'accorde à souligner qu'il est important de tenir suffisamment compte des impacts sociaux dans la préparation et l'exécution des projets, soit à travers les études d'impact environnemental, soit à travers d'autres types d'évaluation sociale. Il faut davantage d'efforts de convergence pour éviter le double emploi lorsqu'on évalue, identifie et supervise les conséquences environnementales et sociales des projets cofinancés par les bailleurs de fonds ; cette convergence est aussi nécessaire pour mieux faire coïncider les procédures de consultation et d'information liées à l'évaluation de ces impacts. C'est à cette fin que nous affirmons la nécessité d'harmoniser, aussi bien entre bailleurs de fonds qu'avec les pays partenaires, les systèmes et les procédures qui répondent aux critères et principes internationaux de bonne pratique et qui privilégient le renforcement des capacités des pays. Nous rechercherons aussi les possibilités qui existent de collaborer dans le cadre des examens dont le but est d'évaluer le respect des initiatives prises pour faire face aux conséquences environnementales et sociales.

17. Étant donné que les bailleurs de fonds financent actuellement quelques 63 000 projets et programmes de développement, et que la préparation des multiples rapports demandés pour chaque activité entreprise par chaque bailleur de fonds dépasse souvent les capacités des pays partenaires, nous pensons qu'il est souhaitable que les bailleurs de fonds et ces pays s'entendent sur des formats, des contenus et des périodicités communs pour un rapport périodique unique par projet, qui répondra aux attentes de tous les bailleurs de fonds. Ce faisant, il faudra veiller à ne pas surcharger les systèmes nationaux et à ne pas détourner les capacités existantes à d'autres fins. Nous sommes conscients qu'une solution possible à cela consisterait à simplifier et à harmoniser les systèmes de rapports et de suivi utilisés par les bailleurs de fonds et à bien les incorporer aux politiques et aux cycles budgétaires des pays.

ANNEXE B : PARTICIPATION AU FORUM ET ORGANISATION DES DÉBATS

DATE ET LIEU DU FORUM

18. Le Forum de haut niveau sur l'harmonisation s'est tenu à Rome, en Italie, les 24 et 25 février 2003, comme convenu dans le cadre des rapports d'avancement soumis au Comité du développement sur l'harmonisation. Sept sessions plénières ont été organisées au cours du Forum.

PARTICIPANTS

19. Les pays partenaires, organismes et institutions de la coopération multilatérale et bilatérale ci-après ont pris part au Forum:

Pays partenaires

Albanie
Bangladesh
Bolivie
Burkina Faso
Cambodge
Égypte
Éthiopie
Fidji
Guatemala
Guyane

Honduras
Jamaïque
Kenya
Mali
Maroc
Mauritanie

Mozambique
Nicaragua
Ouganda
Philippines
Rép. du Niger
Rép. Kyrghise
Roumanie
Sénégal
Tanzanie
Vanuatu
Viet Nam
Zambie

Agences/institutions multilatérales et bilatérales

CAD-OCDE	Allemagne	Banque de développement des Caraïbes
Banque africaine de développement	Arabie saoudite	Banque européenne d'investissement
Banque asiatique de développement	Australie	Banque islamique de développement
Banque européenne pour la reconstruction et le développement	Autriche	Banque nordique d'investissement
	Belgique	Commission économique pour l'Afrique
	Canada	Communauté des Caraïbes
Banque interaméricaine de développement	Commission européenne	Corporación Andina de Fomento
Banque mondiale	Danemark	Fonds de l'OPEP pour le développement international
	États-Unis	Fonds international de développement agricole
	Espagne	Fonds monétaire international
	Finlande	Fonds nordique de développement
	France	Forum des îles du Pacifique
	Grèce	Organisation des États des Caraïbes orientales
	Irlande	Programme des Nations pour le développement
	Italie	Société nordique de financement pour l'environnement
	Japon	
	Luxembourg	
	Norvège	
	Nouvelle-Zélande	
	Pays-Bas	
	Portugal	
	Royaume Uni	
	Suède	
	Suisse	